



La Fondation Concorde propose de poursuivre l'effort engagé en 2009 avec la réforme des chambres consulaires, par une refonte du système de représentation patronale. Unifié, simplifié, plus attractif, le nouveau système devra permettre aux entrepreneurs de parler d'une seule voix pour mieux défendre leurs intérêts. En effet, la représentation patronale actuelle résulte d'un empilement de niveaux de représentation et d'une juxtaposition de métiers et de branches, héritage des réformes de l'après-guerre, qui ne répondent plus aux exigences actuelles d'une économie immergée dans la mondialisation. Le renforcement de la voix de l'entreprise est aujourd'hui un réel souci, partagé par de nombreux dirigeants. De récents exemples montrent effectivement, au long de ces vingt dernières années, que le rôle de la représentation patronale n'est pas à la hauteur des enjeux.

LES PROPOSITIONS DE LA FONDATION CONCORDE

- **Création d'une « maison des entreprises » au niveau local – le plus souvent dans le cadre départemental**

Pour la Fondation Concorde, **la création de la « maison des entreprises » résoudra la dualité dommageable chambres consulaires/syndicats patronaux**. Il s'agit de créer une seule entité pour représenter les entreprises. Ainsi, **les chambres consulaires, les organisations patronales, les branches professionnelles et les groupes d'entrepreneurs** participeront à des élections ouvertes pour diriger cette nouvelle entité désormais appelée la « **maison des entreprises** ». **De cette fusion résultera plus de légitimité pour la représentation patronale qui sera plus visible, tandis qu'elle entraînera des économies importantes.**

Cet échelon local devra rester à proximité des entrepreneurs. L'échelon départemental est recommandé dans la plupart des cas. **C'est à travers l'élection à la « maison des entreprises », que seront aussi élus les représentants à l'assemblée régionale des entreprises (l'ARE)**, qui deviendra l'interlocuteur unique des Conseils régionaux.

La Fondation Concorde préconise des partenariats privés/publics pour définir les stratégies et les programmes qui seront, pour l'essentiel, mis en œuvre par les « maisons des entreprises » dans les territoires. Les financements des programmes, s'ils sont pris en charge par le conseil régional, ne doivent pas se faire sans la participation des entrepreneurs.

- **Une nouvelle organisation moins coûteuse pour les entreprises**

Les experts de la Fondation Concorde veulent alléger les prélèvements sur les entreprises en diminuant la taxe pour frais de chambre (assise sur la CET) : **au total, la contribution des entreprises devrait être de 50% inférieure à ce qu'elles payaient dans le système précédent.**

Les conseils régionaux devront participer, à travers leur budget, au financement des nouveaux programmes de stimulation économique mis en place dans le cadre d'un partenariat élaboré avec l'Assemblée régionale des entreprises. Rappelons que le budget du conseil régional est aussi composé de la CET.

C'est donc l'argent payé par les entreprises au titre de la CET qui viendra financer l'organisation et l'action des entreprises dans la région. C'est une mission que le conseil régional devra assurer sans faire appel à de nouvelles recettes.

- **Une représentation nationale unique**

Le collège de l'ARE élira ses représentants (environ 700) au **Conseil national des entreprises (CNE) qui sera l'unique représentant national des entrepreneurs, l'interlocuteur des pouvoirs publics et des syndicats.**

Cette nouvelle organisation représentera les 3,4 millions d'entreprises françaises. Elle aura donc une légitimité renforcée qui lui donnera un poids déterminant dans toutes les négociations.

Ce nouveau mode de représentation patronale ouvrira la réflexion nécessaire aux réformes concernant l'organisation et le financement du paritarisme, celui de la formation professionnelle, et enfin, la nécessaire réorganisation du rôle des branches.

La Fondation Concorde estime que cette réorganisation permettra d'engager de vrais programmes de stimulation des tissus économiques, aujourd'hui parcellisés sans résultat probants, qui se professionnaliseront en permettant l'afflux nécessaire de nouvelles compétences, difficile à mobiliser aujourd'hui, en l'absence de stratégies globales. Le meilleur de l'enseignement supérieur pourra ainsi être mobilisé en mission au cœur de nos tissus économiques.

Cette réforme est à la fois un renforcement de la voix des entreprises dans les débats nationaux, une simplification qui doit aboutir à de substantielles économies pour les entreprises, mais aussi un déclencheur de stratégies et programmes nouveaux pour les activités locales, pour créer dans nos tissus économiques une « atmosphère entrepreneuriale », nécessaire réponse à la mondialisation.